ERMENONVILLE

2, place Léon Radziwill
60950 ERMENONVILLE

Téléphone : 03 44 54 00 15
secretariat@ermenonville60.fr
Maire@ermenonville60.fr
www.ermenonville.fr

Janvier

Le journal des Ermenonvillois

Vos rendez-vous :

Samedi 3 janvier :
- Visite de l'église

Vendredi 9 janvier :
- Ciné rural

Dimanche 11 janvier :
- Marché campagnard
- Après-midi ADO
- Galette de la bibliothèque

Mardi 13 janvier (matin)
- Recyclage des sapins

Samedi 17 janvier :
- Galette des rois de la Mairie

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- en semaine de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de notre commune avant le 6 février. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée auprès de la mairie ou en ligne : https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-minscris-sur-listes-electorales

Tous les citoyens français âgés de 16 ans doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen, en ligne ou en mairie. Il doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Vous pouvez faire ce recensement à la mairie ou en ligne. Il faudra dans les 2 cas fournir les documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- livret de famille à jour ;
- justificatif de domicile *(dans le cas d'une inscription en mairie uniquement)*.

Edito

Chères Ermenonvilloises, chers Ermenonvillois,

En ce début d'année, l'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser **nos meilleurs vœux.** *Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et réussite. Nous avons également* **une pensée toute particulière pour les personnes malades, isolées ou en difficulté,** *ainsi que pour leurs proches, nous leur souhaitons courage et réconfort.*

Afin de bien commencer l'année ensemble, j'ai le plaisir de vous inviter à **la galette des rois,** *qui se tiendra* **le 17 janvier.** *Ce moment convivial sera l'occasion de se retrouver, d'échanger et de partager un moment chaleureux. Nous vous attendons nombreux.*

Je tiens à **remercier une nouvelle fois Mario Luraschi et ses équipes** *pour leur générosité et leur disponibilité, en mettant à notre disposition la calèche et les chevaux. Ce sont des animations qui contribuent grandement à la réussite de nos événements de fin d'année.*

L'année qui commence sera également marquée par **un rendez-vous important pour la vie démocratique de notre commune,** *avec l'échéance des prochaines* **élections municipales.** *Ce sera l'occasion, pour chacune et chacun, de pouvoir s'exprimer et de participer activement à l'avenir de notre village.*

Au plaisir de vous retrouver très prochainement,
Très belle année à toutes et tous.

Jean-Michel Cazères
Maire d'Ermenonville

ne jetez pas sur la voie publique - pensez au recyclage

Directeur de la publication : Jean-Michel Cazères - Impression et distribution : par nos soins

Retour en images du mois de décembre

Visite de la Brasserie de Montagny

La visite commentée de la brasserie Sainte Félicité s'est clôturée par une dégustation sur place. ■

Le Père Noël à l'école

Cette année le père Noël a rendu visite aux petits écoliers avant de faire sa tournée ■

Colis des aînés

C'est dans une ambiance chaleureuse que l'équipe municipale et quelques bénévoles sont venus rencontrer nos aînés lors de la distribution des colis.■

La tournée du Père Noël

Samedi 13 décembre, Cette année le père Noël est venu distribuer les jouets avec sa calèche. ■

Soirée GOSPEL

VOS RENDEZ-VOUS du mois de janvier

Visite de l'église

Rendez vous, samedi 3 janvier

Comme tous les premiers samedis du mois, l'église Saint-Martin vous ouvre ses portes de 14h à 18h pour une visite guidée. Proposée par Jean-Charles Morin, cette visite est gratuite et il n'est pas nécessaire de faire une réservation.

Marché campagnard

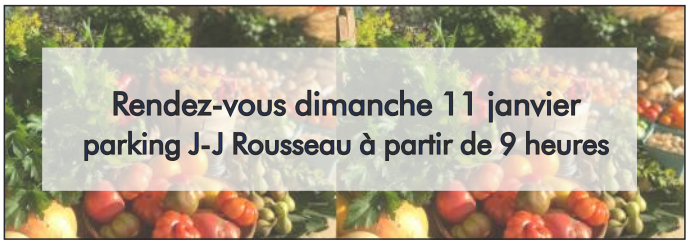

Après-midi ADO 11 janvier

Bibliothèque municipale

Galette des rois de la Mairie

Rendez-vous samedi 17 janvier à 16h

C'est avec plaisir que l'équipe municipale, vous accueillera à l'école Jean Richard pour une dégustation de la galette des rois !

Accueil loisirs de février

Inscription à « La Piste aux Étoiles » est ouverte jusqu'au 31 janvier sur le portail familles ■

Ciné rural le 9 janvier

Vendredi 9 janvier à 20h30

Deux ans se sont écoulés à Saint Hubert. La vie y est paisible, peut-être trop pour Adélaïde et Simon qui souffrent du manque d'amis de leur âge. C'est sans compter sur l'arrivée de Stanislas, le fils de Bernard (l'ancien président des chasseurs du village)qui revient vivre à la campagne avec sa femme et ses deux enfants. Ils sont beaux, jeunes, et sympas. Leur seul défaut : ils pratiquent la chasse à courre ! La paix du village va être mise à mal : nouveaux voisins, nouveaux problèmes…

Recyclage de votre sapin

Le ramassage gratuit des sapins aura lieu **mardi 13 janvier (matin).**

À sortir lundi soir impérativement.

Merci de respecter les règles suivantes

il doit être :

- ★ naturel et non floqué.
- ★ sans sac, lien etc.
- ★ coupé en deux s'il mesure plus de 2 mètres.
- ★ déposé au sol, bien visible. ■

Notre cimetière est un lieu de recueillement qui mérite toute notre attention.

Récemment, nos agents techniques (merci à Grégory pour sa vigilance) ont constaté un relâchement concernant le tri desdéchets sur ce site. De nombreux objets se retrouvent dans les mauvais bacs, ce qui complique la collecte et le recyclage.

Pour rappel, les règles de tri qui s'appliquent à la maison sont les mêmes au cimetière. Voici un petit mémo pour vous aider lors de l'entretien de vos concessions.

Déchets Verts :

Uniquement pour les fleurs fanées naturelles, les plantes et la terre.

Attention :
Pensez à retirer les pots en plastique, la mousse synthétique ou les emballages avant de jeter !

Bac Jaune (Emballages) :

Il est réservé uniquement aux emballages. Bouteilles en plastique (eau), cartonnettes d'emballage, films plastiques autour des bouquets.

Bac Gris (Ordures Ménagères) :

C'est ici que vont les déchets non recyclables.

Pots de fleurs en plastique dur , fleurs artificielles, jardinières.

Céramique ou poteries cassées. Mousse florale. *(ce sont des objets, pas des emballages !)*

Le respect de ces consignes permet de garder notre cimetière propre et de faciliter le travail quotidien de nos agents communaux.

Nous comptons sur votre civisme pour bien séparer vos déchets. Merci à tous !